



ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Qui autorise le sieur Guillot à signer, au lieu & place du sieur Oblet, le cinquième Coupon des Reconnoissances ordonnées par l'Arrêt du 20 Juin 1764, & autres Arrêts subséquens, pour le paiement de la liquidation des Papiers du Canada.

Du 14 Octobre 1767.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

L E ROI étant informé de la mort du sieur Simon-Louis Oblet, que Sa Majesté avoit nommé & commis par son Arrêt du 2 Juillet 1764, pour signer le cinquième des Coupons d'intérêt des reconnoissances ordonnées par le même Arrêt, pour le paiement de la liquidation des Papiers

BES
AD
196

[S